

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 21 octobre 2024

Conseil municipal du 17 octobre 2024*

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Just Saint-Rambert s'est tenu le 17 octobre 2024. Les élus, réunis autour du maire Olivier Joly, ont notamment acté une convention avec la Fédération française de randonnée pédestre pour un nouveau chemin parcourant la commune.

Itinéraire pédestre « Rail et Rambertes »

La Fédération Française de Randonnée Pédestre Loire a proposé à la commune de collaborer à la mise en place et à l'entretien d'un nouvel itinéraire pédestre dénommé "Rail et Rambertes".

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention pour autoriser le passage, le balisage et l'entretien du parcours, qui traversera les chemins, routes et parcelles appartenant à la commune. Celui-ci sera ouvert au public et accessible à tous les randonneurs. Le balisage sera réalisé en utilisant les marques jaune et rouge propres aux itinéraires de Grande Randonnée de Pays (GRP). La commune s'engage à entretenir les chemins et les routes concernés. *Unanimité*

Accueil d'un agent en situation de handicap

Le restaurant scolaire du quartier de Saint-Rambert doit accueillir une personne en situation de handicap à partir du 1er novembre. La Mairie doit pour cela conclure une convention de mise à disposition avec l'ESAT « Les ateliers du centre ». Cette expérience doit favoriser l'insertion professionnelle et la montée en compétence du bénéficiaire. *Unanimité*

Nouveau stade synthétique aux Unchats

Le club de football de Saint-Just Saint-Rambert (ASJR) compte 530 licenciés répartis en 32 équipes. Au regard du développement de cette association et de ses résultats, la commune a décidé de compléter ses infrastructures avec la création d'un terrain d'entraînement synthétique en lieu et place d'anciens jardins ouvriers. En outre, le stade du Petit Bois sera prochainement supprimé pour laisser la place à la future halle des sports. Actuellement les services techniques de la ville procèdent à la préparation du terrain d'accueil. Le choix du synthétique homologué « T7 » permettra au club de proposer des entraînements en toute saison dans des conditions optimales. Les travaux doivent débuter en novembre 2024. *Pas de vote - Information du Conseil municipal*

Exposition maraîchage

A partir du 27 novembre, le musée des civilisations Daniel Pouget proposera une nouvelle exposition temporaire consacrée au maraîchage. Intitulée « Maraîchage, une culture locale », l'exposition reviendra sur l'histoire de ce pan majeur de l'agriculture pontrambertaine et mettra en lumière les maraîchers en activité. Pour se faire, le Conseil municipal a délibéré sur les tarifs liés au mécénat de cette exposition. En effet, afin de soutenir la diffusion culturelle, le Musée de Saint-Just Saint-Rambert a fait appel aux entreprises locales pour un soutien financier à l'exposition, en échange d'une visibilité dans la communication et de prestations particulières. Dans ce cadre, la boutique du Musée proposera à la vente le nouvel ouvrage de Lionel Ollier dédié au maraîchage au tarif de 20 €. *Unanimité*

Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : aallion@stjust-strambert.com - 06 20 82 08 80

La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km² et regroupe plus de 15 500 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 200 commerces et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.

*Points marquants parmi l'ensemble des sujets traités en séance.